



# ART RUSSE

*Collection de Monsieur G.  
Partie 1*





# COLLECTION DE MONSIEUR G.

## Partie 1

**Jeudi 17 septembre 2026**

11h

**Hôtel Drouot**

salles 1 & 7

**Expositions Publiques**

Mardi 15 septembre de 11h à 18h

Mercredi 16 septembre de 11h à 18h

Intégralité des lots  
drouot.com & interencheres.com

**Drouot** • Live

**1p** INTERENCHERES

## HOTEL DES VENTES GIRAUDEAU



Maître Bertrand Jabot

Contact pour la vente :

Florence Boita

florence.boita@hdv-giraudeau.fr

02 47 37 71 71

## EXPERTS ART RUSSE



**Maxime CHARRON**

5 rue Auber

75009 Paris

expert@maxime-charron.com

06 50 00 65 51



**Maroussia TARASSOV-CHARRON**

Expert associé

maroussia@maxime-charron.com

06 50 62 51 92

Rapports de condition / Ordre d'achat

Demande de téléphone

**florence.boita@hdv-giraudeau.fr - 02 47 37 71 71**

*Condition report, absentee bids, telephone line request*

**Cette vente présente des armes de catégories C et D :**

- Arme classée en catégorie "D" du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

- Arme classée en catégorie "C" du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration.

L'acquéreur devra présenter **OBLIGATOIREMENT** sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. **Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.**

ARMES À FEU

VENTE À 11 H



1  
-  
**Fusil d’infanterie Berdan II**, modèle de 1871, modèle didactique coupé sur une face pour laisser apparaître le mécanisme, monture en bois, le canon rond, marques des manufactures sur la crosse et sur la grenadière en cyrillique “IJESVK” et “SESTRORETSK”, et date “1881”.  
N° de série : 2644  
Russie, manufacture d’armes d’Ijevsk et Sestroretsk, 1881.  
L. 134,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

300/500 €

2  
-  
**Fusil d’infanterie Mosin-Nagant** modèle 1891, modèle didactique coupé sur une face pour laisser apparaître le mécanisme, monture en bois, le canon rond, marque de la manufacture “TOULA” sur la crosse, et date “1900”.  
N° de série : 98756.  
Russie, manufacture d’armes de Toula, 1900.  
L : 130 cm.

Catégorie C  
Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L'acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.

300/500 €

3  
-  
**Fusil d’infanterie Berdan II**, modèle 1870, la monture en bois, le canon rond, garnitures en acier, marques en cyrillique de la manufacture d’armes de “TOULA” et daté “1884” Usures et manques.  
N° de série : 34037.  
Russie, manufacture d’armes de Toula, 1884.  
L. 115 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

400/600 €

4  
-  
**Fusil de type caucasien** monté avec une platine réglementaire à silex russe marquée en cyrillique “TOULA/1845”, la monture en bois, canon rond, garnitures en acier et laiton. Usures et manques.  
N° de série : 9273.  
Russie, manufacture d’armes de Toula, 1845.  
L. 121,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €

5  
-  
**Fusil à percussion**, détente en bouton de type cosaque, la monture en bois foncé, garnitures en acier, la platine avec marque de la manufacture de “SESTRORETSK” et la date “1861”. Usures.  
N° de série : 12555.  
Russie, manufacture d’armes de Sestroretsk, 1861.  
L. 123 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

1 000/1 500 €

6  
-  
**Fusil à percussion**, la monture en bois non réglementaire, garniture en acier et laiton, la platine avec marque de la manufacture “IJEVSK” et la date “1850”. Usures et transformations.  
N° de série : 963.  
Russie, manufacture d’armes d’Ijevsk, 1850.  
L. 122 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

400/600 €

7  
-  
**Fusil d’infanterie à percussion**, modèle 1845, monture en bois noirci, garnitures en acier et laiton, la platine avec marque de la manufacture “IJEVSK” et des dates “1846” et “1848”. Usures.  
N° de série : 7859.  
Russie, manufacture d’armes d’Ijevsk, 1846.  
L. 146 cm

Littérature  
G. GOROKHOFF “L’armement russe de la guerre de Crimée”, Revue de la Société des Amis du Musée de l’Armée, n° 118, décembre 1999, reproduit p.2.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

800/1 000 €

8  
-  
**Carabine de cavalerie Berdan II, modèle 1870**, la monture en noyer, garnitures en acier, avec marques de la manufacture “SESTRORETSK” sur la crosse et la date “1875”, avec sa bretelle en cuir. Usures.  
N° de série : 13927.  
Russie, manufacture d’armes de Sestroretsk, 1875.  
L. 97 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

800/1 200 €





9



10

9

-  
**Rare fusil, système Carlé, modèle de 1867**, la monture en noyer, garnitures en acier et laiton, avec marques sur la crosse de la manufacture “SESTRORETSK” et de la date “1868”, baguette de nettoyage sous le canon. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Sestroretsk, 1868.  
L. 135 cm.

#### Historique

Le fusil système Carlé modèle 1867 constitue une étape de transition essentielle dans l'histoire de l'armement russe. Adopté pour moderniser rapidement les anciens fusils à percussion après la guerre de Crimée, il fut produit pendant une période très brève, de 1867 à 1869, avant d'être remplacé par le système Krnka. La majorité des exemplaires ayant ensuite été transformés ou retirés du service, les fusils Carlé conservés dans leur configuration d'origine sont aujourd'hui particulièrement rares et très recherchés.

Catégorie D

Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

1 500/2 000 €



11



12

11

-  
**Fusil à percussion, modèle de 1856 à six lignes**, la monture en noyer, garnitures en acier, la platine avec marque de la manufacture de “TOULA” et de la date “1862”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Toula, 1862.  
L. 134 cm.

Catégorie D

Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €

10

-  
**Fusil, modèle de 1839**, transformé à percussion, la monture en bois noirci, garniture en acier et laiton, la platine avec marque de la manufacture “SESTRORETSK” et plusieurs dates “1834”, “1836” et “1839”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Sestroretsk, 1834-1839.  
N° de série : 27 (9?)54  
L. 144 cm.

Catégorie D

Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

800/1 000 €

12

-  
**Fusil d’officier de Dragon Mosin-Nagant, modèle de 1891**, la monture en bois, garnitures en acier, avec marques de la manufacture d’“IJEVSK” et de la date “1897. Usures.  
Russie, manufacture d’armes d’Ijevsk, 1897.  
N° de série : 227406  
L. 123 cm.

Catégorie C

Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L'acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.

400/600 €



13

-  
**Carabine à silex**, la monture en bois, garnitures en acier et laiton, la platine avec la marque de la manufacture “SUSTER BECK” (ancien nom occidental de Sestroretsk) et de la date “1790”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Suster-Beck (puis Sestroretsk), 1790.  
L. 117 cm.

Catégorie D

Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

1 500/2 000 €





14

**Fusil d’infanterie Mosin-Nagant, modèle de 1891**, la monture en noyer, garnitures en acier, avec marque du fabricant “New England / Westinghouse Company” et de la date “1915”, avec marque de contrôle de la manufacture d’armes de Toula. Avec sa bretelle en cuir. Usures. États-Unis, New England Westinghouse Company pour la Russie, 1915. N° de série : 124651  
L. 130 cm

Historique

Face aux besoins considérables engendrés par la Première Guerre mondiale, les arsenaux russes de Toula, Ijevsk et Sestroretsk ne suffisant plus à répondre à la demande, le gouvernement impérial commanda plus de 1,8 million de fusils Mosin-Nagant aux sociétés américaines Remington et New England Westinghouse entre 1915 et 1917. Les armes produites par Westinghouse, comme cet exemplaire, furent réceptionnées par des inspecteurs russes et marquées des poinçons impériaux, notamment du célèbre marteau de Toula.

Catégorie C  
Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L'acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.

400/600 €



17

**Fusil à percussion, probablement du modèle de 1854**, la monture en bois noirci, garnitures en acier et laiton, la platine avec marque de la manufacture de “TOULA” et de la date “1854”, la crosse avec la marque de la manufacture d’”IJEVSK” et de la date “1855”, avec plaque de crosse en laiton gravé du chiffre du tsar Nicolas Ier. Usures et remontages possibles. Russie, manufactures d’armes d’Ijevsk et de Toula, 1854-1855. L. 134 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €

15

**Fusil d’infanterie, probablement Mosin-Nagant, modèle de 1891**, la monture en bois, garnitures en acier, avec marques de la manufacture d’”IJEVSK” et avec sa baïonnette et bretelle. Usures. Russie, manufacture d’armes d’Ijevsk, 1916. N° de série : 67359  
L. 173 cm (totale avec baïonnette) ; L. 127 cm (fusil).

Catégorie C  
Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L'acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.

300/500 €

16

**Fusil d'infanterie Berdan II, modèle de 1871**, la monture en bois, garnitures en acier avec marques de la manufacture de “SESTRORETSK” et de la date “1878”. Usures. Russie, manufacture d’armes de Sestroretsk, 1878. Plusieurs numéros de série et diverses marques. L. 134 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

300/500 €



18

**Fusil à silex, modèle de 1808**, la monture en noyer, garnitures en acier et laiton, la platine avec la marque de la manufacture de “TOULA” et de la date “1815”, et numéro gravé “225”. Usures. Russie, manufacture d’armes de Toula, 1815. L. 145 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

800/1 000 €

19

**Fusil à chargement par la culasse, modèle de 1856**, la monture en bois clair, garnitures en acier et laiton, la platine avec la marque de la manufacture de “SESTRORETSK” et de la date “1859”. Usures. Russie, manufacture d’armes de Sestroretsk, 1856. L. 134,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

400/600 €

20

**Fusil à silex**, la monture en bois, garnitures en acier et laiton, la platine avec la marque de la manufacture “SUSTER-BECK” (ancien nom occidental de Sestroretsk) et de la date “1803”, la plaque de crosse en laiton gravée de l’aigle impériale bicéphale avec l’inscription “К.М.П.” (Корпус морской пехоты/Corps de l’infanterie de marine) et “P.№ 4” (Compagnie n°4). Vis de chien changée et accidents. Russie, manufacture d’armes de Suster-Beck (puis Sestroretsk), 1803. L. 144,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

1 000/1 500 €

21

**Fusil d’infanterie à tabatière Krnka, modèle de 1869**, monture en bois, garnitures en acier et laiton, la platine avec marque de la manufacture de “TOULA” et de la date “1872”, certains éléments marqués de la manufacture d’”IJEVSK”. Usures. Russie, manufactures d’armes d’Ijevsk et de Toula, 1872. N° de série : 76072. L. 134,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

400/600 €



22

-  
**Fusil probablement d’infanterie, modèle de 1839**, la monture en bois, garnitures en acier et laiton, la platine avec la marque de la manufacture de “TOULA” et de la date “1844”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Toula, 1844.  
N° de série : 6101.  
L. 144,5 cm

**Littérature**  
G. GOROKHOFF “L’armement russe de la guerre de Crimée”, Revue de la Société des Amis du Musée de l’Armée, n° 118, décembre 1999, p.2.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

400/600 €

23

-  
**Fusil d'infanterie Berdan I, modèle de 1868**, la monture en bois, garnitures en acier, le canon gravé sur le dessus “Кольтовскій Оружейный заводъ. г. Гартфордъ. Америка. № / Manufacture d’armes Colt à Hartford”. Avec sa baïonnette. Usures.  
États-Unis, manufacture Colt à Hartford pour la Russie, vers 1869-1870.  
L. 186 cm (avec la baïonnette) ; L. 135,5 cm (fusil seul).

**Historique**  
Ce fusil est la première arme réglementaire russe conçue dès l’origine pour une cartouche métallique. Faute de capacités industrielles suffisantes en Russie, une commande de seulement 30 000 fusils fut confiée à la manufacture Colt de Hartford. Le premier exemplaire fut achevé en décembre 1868 et les livraisons principales eurent lieu de mars 1869 à mai 1870.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

1 000/1 500 €

24

-  
**Fusil Mosin Nagan (Mossin Nagant)**, transformé probablement pour le test en pression des munitions de 7,62 x 54 mm R selon le système Crusher, monture en bois, garnitures en acier, la culasse marquée en cyrillique “Manufacture d’armes”, la crosse avec une plaque marquée en latin “RUSSE/A CRUSHER 193” et médaillon sur la grenadière inscrit “ST 193 N°127” et “G.790”, numéro “193” gravé plusieurs fois provenant très probablement de la SFM-Gevelot et de sa vente en 1987 à Drouot. Usures.  
Russie, vers 1891-1895.  
L. 130,5 cm.

Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L'acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.

CETTE CARABINE EST INAPTE AU TIR À CAUSE DE LADITE TRANSFORMATION, IL EST DANGEREUX DE TIRER AVEC CAR LA CHAMBRE EST TROUÉE AFIN D'ACCUEILLIR LE DISPOSITIF.

200/300 €

25

-  
**Fusil d'infanterie Berdan II, modèle de 1870**, monture en bois, garnitures en acier, avec marques de la manufacture d’”IJEVSK” et de “SESTRORETSK”, ainsi que de la date “1882. Usures.  
Russie, manufactures d’armes d’Ijevsk et de Sestroretsk, 1882.  
N° de série : 32127.  
L. 134 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

400/600 €

26

-  
**Fusil d’infanterie à silex, modèle 1826 ou 1828**, avec baïonnette, la monture en bois, garnitures en acier et en laiton, la platine avec la marque de la manufacture de “TOULA” et de la date “1837”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Toula, 1837.  
N° de série : 26671  
L. 175 cm (avec baïonnette) L. 144,5 cm (fusil seul).

**Littérature**  
G. GOROKHOFF “L’armement russe de la guerre de Crimée”, Revue de la Société des Amis du Musée de l’Armée, n° 118, décembre 1999, p.2.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €

27

-  
**Fusil à tabatière de Dragon Krnka, modèle de 1859-1869**, monture en bois, garnitures en acier et laiton, la platine avec marque de la manufacture de “TOULA” et de la date “1858”, le canon et les grenadières marquées de la marque de la manufacture d’”IJEVSK” et de la date de “1870”. Usures.  
Russie, manufactures d’armes de Toula et d’Ijevsk, 1858-1870.  
N° de série : 76072.  
L. 122 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €



26

27

28

29

28

-  
**Mousqueton de cavalerie à silex transformé à percussion**, la monture en bois, garnitures en acier et laiton, la platine avec la marque de la manufacture de “TOULA” et de la date “1844”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Toula, 1844.  
N°de série : 366  
L. 96,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €

29

-  
**Tromblon à silex**, monture en bois noirci, garnitures en acier et laiton, la platine avec la marque de la manufacture “TOULA” et de la date “1789”, le canon date de “1806”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Toula, 1789-1806.  
L. 93,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

1 500/2 000 €



30



31



32



33

### 30

**Mousqueton de cavalerie à silex**, monture en bois, garnitures en acier et laiton, la platine avec la marque de la manufacture “TOULA” et de la date “1837”, et plusieurs autres dates “1844” et “1846”. Accidents et usures. Russie, manufacture d’armes de Toula, 1837-1846. L. 95,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

300/500 €

### 31

**Fusil d’infanterie Krnka, modèle de 1858-1869**, monture en bois, garnitures en acier et laiton, avec marques de la manufacture d’“IJEVSK” et de la date “1864”. Usures. Russie, manufacture d’armes d’Ijevsk, 1864. N° de série : 49072 et 18692. L. 134 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

400/600 €

### 32

**Carabine à silex**, la monture en bois, garnitures en acier et laiton, la platine avec marque de la manufacture de “SESTRORETSK” et de la date “1827”, avec plaque en dessous gravée chiffre “A.A” et de la date “12/24 Juillet 1850”, la plaque de crosse gravée des initiales “Г.Ф.С.Г”. Usures. Russie, manufacture d’armes de Sestroretsk, 1827-1850. N° de série : 87 (81 ?) L. 113 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €

### 33

**Fusil de cosaque Berdan II, modèle de 1873**, la monture en bois, garnitures en acier, avec marque de la manufacture d’“IJEVSK”. Usures. Sans date ni numéro de série apparent. Russie, manufacture d’armes d’Ijevsk, à partir de 1873. L. 123 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

800/1 000 €



### 34

**Carabine à percussion, modèle de 1843**, monture en bois, garnitures en acier et laiton, la platine avec marque de la manufacture “P.J. MALHERBE LIÈGE”, au dessous une plaque ovale en laiton gravée du monogramme du tsar Nicolas I<sup>er</sup>. Usures. Belgique, Liège, manufacture P.-J. Malherbe pour la Russie, vers 1843-1846. N° de série : 66 L. 116,5 cm.

**Historique**  
Afin de moderniser l’armement de ses bataillons de chasseurs, la Russie impériale commanda à plusieurs armuriers de Liège, dont P.-J. Malherbe, des carabines rayées inspirées du Brunswick Rifle britannique. Connues en Russie sous le nom de “carabines de Liège ” (Литтихский штуцер), elles comptent parmi les premières armes réglementaires russes à percussion et à canon rayé.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

1 000/1 500 €



35

-  
**Fusil de Dragon Berdan II, modèle 1870**, la monture en bois, garnitures en acier, avec marque de la manufacture de “TOULA” et de la date “1881”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Toula, à partir de 1881.  
L. 123 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €

36

-  
**Carabine Mosin-Nagant, modèle de 1907**, la monture en bois, garnitures en acier, avec marque de la manufacture d’IJEVSK” et de la date “1912”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes d’Ijevsk, 1912.  
N° de série : 14508.  
L. 101 cm.

Catégorie C  
Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L'acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.

600/800 €



39

-  
**Fusil d’infanterie Mosin-Nagant, modèle de 1891**, monture en bois, garnitures en acier avec marques de la manufacture française de “CHÂTELLERAULT”, de la date “1894”, ainsi que diverses marques de la manufacture d’”IJEVSK”. Avec une bretelle en cuir clair. Usures.  
Manufactures d’armes de Châtellerault pour la Russie avec marques de contrôle de manufacture d’armes d’Ijevsk, 1894.  
N° de série : 259739.  
L. 130 cm.

Historique  
Lors de l'adoption du fusil Mosin-Nagant en 1891, les manufactures impériales russes ne furent pas en mesure de répondre immédiatement aux besoins de l'armée. Le gouvernement russe confia donc une partie de la production à la Manufacture d'armes de Châtellerault, en France, qui fabriqua près de 500 000 fusils entre 1892 et 1895. Ces armes, produites selon les normes russes et destinées exclusivement à l'Empire russe, constituent aujourd'hui un témoignage remarquable de la coopération industrielle franco-russe de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Catégorie C  
Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L'acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.

600/800 €



41

-  
**Fusil, modèle 1907-1915**, la monture en bois, garnitures en acier, avec marques de la manufacture de “SAINT-ETIENNE” et lettres en cyrillique. Avec sa bretelle en cuir. Usures.  
France, manufacture d’armes de Saint-Étienne probablement pour la Russie, entre 1907-1915.  
N° de série : 82771  
L. 130 cm

Catégorie C  
Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L'acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.

300/500 €

40

-  
**Fusil Winchester, modèle 1895**, contrat russe, la monture en bois, garnitures en acier, la platine avec maque de la manufacture “MANUFACTURED BY THE WINCHESTER REPEATING ARMS CO. NEW HAVEN. CONN. U.S.A.”, avec sa bretelle en cuir. Usures.  
États-Unis, Winchester Repeating Arms Company, New Haven pour la Russie, vers 1915-1916.  
L. 117 cm.

Historique  
La Russie impériale commanda environ 300 000 exemplaires afin de pallier la grave pénurie de fusils provoquée par la Première Guerre mondiale. Cette variante militaire se distingue notamment par son long fût, son calibre russe et ses guides de lame-chargeur, absents des Winchester 1895 civiles.

Catégorie C  
Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L'acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.

1 000/1 500 €

42

-  
**Fusil Mosin-Nagant, modèle 24 de la garde civile**, la monture en bois, garnitures en acier, avec marque de la manufacture de “SESTRORETSK” et de la date “1895”, ainsi que des marques de la manufacture de “TOULA”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Serstroretsk et de Toula, 1895.  
N° de série : 104791  
L. 130 cm.

Catégorie C  
Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L'acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d'identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d'enregistrement de l'arme 20 € TTC.

400/600 €



43

**Fusil d’infanterie Mosin Nagant, modèle de 1891**, la monture en bois, garnitures en acier, avec marque de la manufacture “REMINGTON ARMORY” et la date “1917”. Usures.  
États-Unis, Remington Arms, Bridgeport pour la Russie, 1917.  
L. 130 cm.

**Historique**  
Pendant la Première Guerre mondiale, la Russie impériale, confrontée à une grave pénurie de fusils, commanda aux États-Unis environ 1,5 million de Mosin modèle 1891 à Remington. Une partie seulement fut livrée avant les révolutions de 1917 et l’annulation du contrat ; les armes demeurées aux États-Unis furent ensuite reprises par le gouvernement américain, certaines servant à l’instruction ou aux forces envoyées dans le nord de la Russie.

Catégorie C  
Arme classée en catégorie “C” du décret n° 2018-542 du 29 juin 2018, et soumise à déclaration. L’acquéreur devra présenter OBLIGATOIREMENT sa carte d’identité et son permis de chasser ou licence de tir en cours de validité + Numéro SIA + Consultation du fichier FINIADA. Frais d’enregistrement de l’arme 20 € TTC.

400/600 €



44



45

44

**Fusil d’infanterie Berdan II, modèle de 1870**, la monture en bois, garnitures en acier, avec marque de la manufacture peu lisible, soit “IJEVSK” soit “TOULA” et de la date “1881”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes d’Ijevsk ou de Toula, 1881.  
Numéro de série : 93984  
L. 134 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

300/500 €

45

**Fusil d’infanterie Berdan II, modèle de 1870**, la monture en bois, garnitures en acier, avec marque de la manufacture de “SESTRORETSK” et d’”IJEVSK”, et des dates “1881” et “1884”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Serstroretsk et d’Ijevsk ou de Toula, 1881-1884.  
N° de série : 27475.  
L. 134 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

300/500 €



46



47

46

**Fusil à percussion**, la monture en bois, garnitures en acier. Usures.  
Sans aucune marque apparente.  
Probablement Russie, fin du XIX<sup>e</sup>-début du XX<sup>e</sup> siècle.  
L. 123 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

200/300 €

47

**Fusil à percussion, modèle 1845**, la monture en bois, garnitures en acier et laiton, la platine avec marque de la manufacture de “TOULA” et de la date “1849”. Usures.  
Russie, manufacture d’armes de Toula, 1849.  
N° de série : 16504  
L. 146,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €

48

**Supports en bois** avec emplacement pour six fusils, avec attaches de fixation au dos.  
H. 119 cm (chaque).  
Fabrication moderne.

150/200 €



48



49

Pistolet à percussion, monture en bois noirci, canon lisse en fer, garnitures en laiton, la platine marquée en cyrillique "SOZ 1850", pontet en laiton. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l'état. Numéroté "5739" et marque en cyrillique "BIM". Russie, Manufacture d'armes de Sestroretsk, règne du Tsar Nicolas I<sup>er</sup> (1825-1855), 1850. L. 41,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie "D" du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre.

800/1 000 €



50

Pistolet à percussion de la marine impériale, monture en noyer, canon lisse en fer daté "1859" et de l'aigle bicéphale impériale, garnitures en laiton, la platine marquée en cyrillique "IOZ 1859", pontet en laiton. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l'état. Marque "MD". Russie, Manufacture d'armes d'Ijevsk, règne du Tsar Alexandre II (1855-1881), 1859. L. 31,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie "D" du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre.

800/1 000 €



51

Pistolet à silex, monture en noyer, canon rond en acier, garnitures en laiton, la platine marquée en cyrillique "Toula 1838", plaque de pouce en laiton gravé du chiffre du tsar Nicolas I<sup>er</sup>, pontet en laiton. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l'état. Russie, Manufacture d'armes de Toula, règne du Tsar Nicolas I<sup>er</sup> (1825-1855), 1838. L. 32 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie "D" du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre.

600/800 €



52

Pistolet de cavalerie à percussion système "DELVIGNE", monture en noyer, canon rond lisse avec baguette articulée marqué "Petr Goltiakov" et numéroté "N°72", marque en cyrillique "BG", la platine marquée en cyrillique "TOZ/1850". Restaurations et remontages possibles. Vendu en l'état. Russie, Toula, règne du Tsar Nicolas I<sup>er</sup> (1825-1855), 1850. L. 30 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie "D" du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre.

800/1 000 €

53

Pistolet à silex de cavalerie, monture en bois noirci, canon lisse en fer, garnitures en laiton, la platine gravée "Toula 1813", plaque de pouce en laiton à décor gravé du chiffre du tsar Alexandre I<sup>er</sup>, pontet en laiton. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l'état. Russie, Manufacture d'armes de Toula, règne du Tsar Alexandre I<sup>er</sup> (1801-1825), 1813. L. 43,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie "D" du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre.

1 000/1 500 €

54

Pistolet à silex de cavalerie ou d'artillerie, monture en noyer, canon lisse en fer, garnitures en laiton, la platine gravée "Toula 1841", plaque de pouce en laiton à décor gravé du chiffre du tsar Nicolas I<sup>er</sup>, pontet en laiton. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l'état. Fêle à la crosse. Russie, Manufacture d'armes de Toula, règne du Tsar Nicolas I<sup>er</sup> (1825-1855), 1841. Marque en cyrillique "MF". L. 40,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie "D" du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre.

800/1 000 €

55

Pistolet à silex, la monture en noyer, canon lisse, garnitures en laiton, la platine marquée en cyrillique ""Toula 1797", la calotte de crosse en latin gravée du chiffre du tsar Paul I<sup>er</sup>, pontet en laiton. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l'état. Fêles à l'avant du fut. Russie, Manufacture d'armes de Toula, règne du Tsar Paul I<sup>er</sup> (1796-1801), 1797. L. 36 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie "D" du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre.

1 500/2 000 €

56

Rare pistolet à silex de cavalerie, monture en noyer, canon lisse en fer, garnitures en laiton, la platine gravée en cyrillique "Toula 1813", plaque de pouce en laiton à décor gravé du chiffre du tsar Alexandre I<sup>er</sup>, pontet en laiton. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l'état. Russie, Manufacture d'armes de Toula, règne du Tsar Alexandre I<sup>er</sup> (1801-1825), 1813. L. 44 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie "D" du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre.

1 000/1 500 €

57

Pistolet à silex de cavalerie, en noyer, la platine gravée en cyrillique "Toula 1799", garnitures en laiton, plaque de pouce en laiton à décor gravé du chiffre du tsar Paul I<sup>er</sup>, baguette sous le canon, pontet en laiton. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l'état. Fêle à la crosse. Russie, Manufacture d'armes de Toula, règne du Tsar Paul I<sup>er</sup> (1796-1801), 1763. L. 47 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie "D" du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre.

1 000/1 500 €





58

**Revolver à broche, probablement pour la marine**, en acier, le canon rond marqué en cyrillique “Goltiakov” pour Nikolai Goltiakov, un des plus célèbres armuriers privés du milieu du XIXe siècle, plaquettes de crosse en noyer (à refixer). Restaurations et remontages possibles. Vendu en l’état, les plaquettes postérieures. Russie, probablement Manufacture d’armes de Toula, circa 1855-1865. L. 30,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €



60

**Revolver du système Smith & Wesson**, 3e modèle, à 6 coups, en acier, la plaquette de crosse en bois, ce canon inscrit en cyrillique “Fabrique impériale d’armes de Toula 1891”. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l’état. Piqûre et rebronzé. Numéro de série “23965”. Russie, Manufacture d’armes de Toula, règne du tsar Alexandre III (1881-1894), 1891. L. 30,5 cm.

**Littérature**  
Pour un pistolet similaire voir T. N. Ilina “Agents militaires et armes russes”, Saint-Petersbourg, 2008, p. 97.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €

62

**Revolver Galand**, probablement pour la marine, en acier bronzé noir, le canon marqué en français “Manufacture d’armes de N. Vivario Plomdeur à Liège”, numéroté “3315” et marqué “C.F. Galand / Invr breveté”, poignée à crosse avec plaquettes quadrillées en bois noirci. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l’état. Belgique, fabrication liégeoise, probablement pour le marché russe, circa 1870-1880. L. 24,5 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

400/600 €



59

**Revolver du système Smith & Wesson**, modèle n°3, en acier bronzé, la plaquette de crosse en bois. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l’état. Le canon inscrit en cyrillique “Fabrique d’armes Smith & Wesson, Springfield, Amérique” Numéro de série “19105”. Modèle de 1874. L. 31 cm.

**Littérature**  
Pour un pistolet similaire voir T. N. Ilina “Agents militaires et armes russes”, Saint-Petersbourg, 2008, p.95.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

600/800 €



61

**Revolver Galand**, probablement pour la marine, en acier, poignée à crosse avec plaquettes quadrillées en bois noirci, le canon marqué en cyrillique “Manufacture N.I. Goltiakov à Toula /1878” et les initiales “NG”. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l’état. Russie, Toula, fabrication Nikolai Ivanovitch GOLTIAKOV, règne du tsar Alexandre II (1855-1881), 1878. L. 25 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre

800/1 000 €



63

**Pistolet à silex** à canon lisse et monture en bois foncé, la platine gravée en cyrillique “Toula 1763”, garnitures en laiton, plaque de pouce en laiton à décor gravé du chiffre de l’aigle bicéphale, la calotte de crosse à décor d’un trophée militaire, baguette sous le canon, pontet en laiton. Restaurations et remontages possibles. Vendu en l’état. Russie, Manufacture d’armes de Toula, règne de Catherine II (1762-1796), 1763. L. 52 cm.

Catégorie D  
Arme classée en catégorie “D” du décret n. 2023-556 du 3 juillet 2023, acquisition et détention libre.

800/1 000 €



COLLECTION  
DE MONSIEUR G.  
ARMES À FEU

Jeudi 17 septembre 2026, 11h

Hôtel Drouot, salles 1 & 7

Florence Boita  
florence.boita@hdv-giraudeau.fr  
T +33 (0)2 47 37 71 71

Nom et prénom / Name and first name

Adresse / Address

C.P

Ville

Téléphone(s)

Email

RIB

Signature

| LOT N° | DESCRIPTION DU LOT / LOT DESCRIPTION | LIMITE EN €/ TOP LIMITS OF BID € |
|--------|--------------------------------------|----------------------------------|
|        |                                      |                                  |
|        |                                      |                                  |
|        |                                      |                                  |
|        |                                      |                                  |
|        |                                      |                                  |
|        |                                      |                                  |
|        |                                      |                                  |
|        |                                      |                                  |
|        |                                      |                                  |
|        |                                      |                                  |

## ORDRES D’ACHAT

☐

ORDRES D’ACHAT  
ABSENTEE BID FORM

☐

ENCHÈRES PAR TÉLÉPHONE –  
TELEPHONE BID FORM  
florence.boita@hdv-giraudeau.fr

Merci de joindre au formulaire d’ordre d’achat un relevé d’identité bancaire et une copie d’une pièce d’identité ( passeport, carte d’identité,...) ou un extrait d’immatriculation au R.C.S. Après avoir pris connaissance des conditions de vente, je déclare les accepter et vous prie d’enregistrer à mon nom les ordres d’achats ci-dessus aux limites indiquées en Euros. Ces ordres seront exécutés au mieux de mes intérêts en fonction des enchères portées lors de la vente.

Please sign and attach this form to a document indicating the bidder’s bank details (IBAN number or swift account number) and photocopy of the bidder’s government issued identitycard. (Companies may send a photocopy of their registration number).  
I Have read the terms of sale, and grant you permission to purchase on my behalf the following items within the limits indicated in euros.

Après avoir pris connaissance des conditions de vente, je déclare les accepter et vous prie d’acquérir pour mon compte personnel, aux limites indiquées en euros, les lots que j’ai désignés ci-dessous (les limites ne comprenant pas les frais).

I have read the conditions of sale and the guide to buyers and agree to abide by them. I grant you permission to purchase on my behalf the following items within the limits indicated in euros (these limits do not include buyer’s premium and taxes).

### CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

**ESTIMATIONS, FRAIS DE VENTE & PROCES-VERBAL**  
La vente se fait au comptant dans l'ordre du catalogue. Toutefois le commissaire-priseur se réserve la possibilité de différer la vente d'un ou plusieurs lots, de diviser ou regrouper les lots dans l'intérêt de la vente. Les estimations portées au catalogue sont données à titre indicatif, les mises à prix, généralement basées sur l'estimation basse, pouvant varier en plus ou en moins.

**FRAIS À LA CHARGE DE L'ADJUDICATAIRE**  
L'acheteur paiera en sus du prix d'adjudication ou prix marteau par lot, une commission d'adjudication de :

27,5 % HT soit 33 % TTC \*  
\*Taux de TVA en vigueur : 20%

En outre, Le prix d'Adjudication est majoré comme suit dans les cas suivants :  
• 1,5% HT en sus (soit 1,8% TTC\*) pour les Lots acquis sur la Plateforme Digitale Live « www.drouot.com » (v. CGV de la plateforme « www.drouot.com »)

Conformément à la loi, les indications portées au catalogue engageant la responsabilité du commissaire-priseur et, s'il y a lieu, des experts qui l'assistent, compte tenu des rectifications annoncées au moment de la présentation des objets et portées au procès-verbal de la vente. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée concernant l'état des objets et en particulier les accidents qui n'auraient pas été signalés, les expositions ayant permis aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés, ou dans le cadre des ventes live, les nombreuses photos valant exposition. L'état des cadres n'est pas garanti. Le rentoilage, le parquetage ou le doublage constituant une mesure conservatoire et non un vice, ne seront pas signalés.

**ORDRES D'ACHAT & ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES**  
Le commissaire-priseur se charge d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui lui sont confiés pour les personnes ne pouvant pas assister à la vente. Un formulaire est disponible en ligne ou sur demande et doit être complété. Aucun ordre téléphonique ne sera pris en compte pour une estimation inférieure à 150 €. Le commissaire-priseur se charge de vous représenter afin de ne pas ralentir la vente (le jeu des enchères sera respecté). Les ordres d'achat et réservation de ligne téléphonique seront accompagnés de la copie recto de la CB (numéros visibles) et le cryptogramme sera communiqué par support séparé. Le commissaire-priseur n'accepte les enchères téléphoniques que lorsqu'elles sont entourées de toutes les garanties bancaires, accompagnées d'une demande écrite. Les personnes sollicitant une demande d'enchère téléphonique sont réputées être acquéreur à l'estimation basse du catalogue. Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas d'incident ne permettant pas d'obtenir le correspondant en ligne. Les ordres d'achat et les enchères téléphoniques ne sont qu'une facilité accordée aux clients et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation. Afin d'en effectuer l'enregistrement, les ordres doivent impérativement parvenir à l'Hôtel des Ventes au plus tard : la veille avant 18h pour les ventes débutant à 10h ou avant 10h pour les ventes débutant à 14h.

**ENCHÈRES EN DIRECT VIA LE SERVICE LIVE DES SITES INTERENCHERES.COM OU DROUOT.COM**  
Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait qu'Interencheres.com ou Drouot.com communiquent à l'Hôtel des Ventes tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. L'Hôtel des Ventes se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez l'Hôtel des Ventes à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais sont majorés, sur la plateforme Interencheres de 1,80% TTC (ou 60€ TTC pour les véhicules), sur la plateforme Drouot de 1.80% TTC pour tous les lots. L'Hôtel des Ventes ne peut garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

**ENCHERES AUTOMATIQUES VIA INTERENCHERES.COM OU DROUOT.COM**  
L'Hôtel des Ventes n'a pas connaissance du montant maximum de vos enchères automatiques déposées via interencheres.com/37002 ou drouot.com. Vos enchères sont formées

automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants sur Interencheres : 5€ jusqu'à 19€, 10€ de 20 à 199€, 20€ de 200 à 499€, 50€ de 500 à 999€, 100€ de 1000 à 2999€, 200€ de 3000 à 4999€, 500€ de 5000 à 9999€, 1000€ de 10000 à 19999€, 2000€ de 20000 à 49999€, 5000€ de 50000 à 99999€, 10000€ à 100000€ et plus. Si vous êtes adjudicataire via une enchère automatique, vous autorisez l'Hôtel des Ventes à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais étant majorés sur le live (cf. paragraphe précédent). L'Hôtel des Ventes ne peut garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peut être tenu pour responsable d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit. En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, le commissaire-priseur sera le seul juge de l'enchère gagnante sur son procès-verbal.

**CONDITIONS DE RÈGLEMENT**  
Acquéreurs français : Paiement en ligne sur www.hotel-ventes-giraudeau-tours.fr. Indiquez n° de bordereau et adresse mail (dans la limite de 15000€). Les paiements par chèque ne sont pas acceptés. Les règlements en espèces sont limités aux bordereaux inférieurs à 1000€ - Carte bancaire (prélèvement Interencheres/validation à distance) ou virement. Acquéreurs CEE ou hors CEE : VIREMENT uniquement. Pour se prémunir des impayés et folles enchères, l'Hôtel des Ventes Giraudeau exigera pour les lots précédés de « // » le versement préalable d'un dépôt de garantie équivalent à l'estimation basse. Ainsi tout ordre d'achat ou demande d'enchère téléphonique ne pourra être exécutée si le dépôt de garantie n'a pas été constaté avant la vente. En cas d'adjudication il sera considéré comme un acompte. En cas d'échec il sera restitué dans les 3 jours. Le commissairepriseur se réserve la possibilité de différer la délivrance des objets jusqu'à l'encaissement de l'intégralité des sommes dues.

**IMPAYÉS**  
En cas de défaut de paiement des achats dans un délai d'un mois après la vente, le commissaire-priseur se réserve la possibilité d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée avec AR. Cette mise en demeure entraînera une majoration des frais de 10 % HT et mise en recouvrement aux frais de l'adjudicataire par voie d'huissier. Les objets non réglés dans un délai de trois mois après l'adjudication seront remis en vente.

**INCIDENTS DE PAIEMENT - FICHIER SYMEV – FICHIER DES RESTRICTIONS D'ACCÈS DES VENTES AUX ENCHÈRES (TEMIS)**  
Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication. Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en V 01/2026 adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'opérateur de vente par courrier ou par email L'opérateur de vente volontaire Hôtel des Ventes Giraudeau est adhérent au Registre central de prévention des impayés des Commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Symev 15, rue Freycinet 75016 Paris. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de HOTEL DES VENTES GIRAUDEAU, ou Selarl JGB ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au **fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères « TEMIS »** mis en oeuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le fichier TEMIS peut être consulté par toutes les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com , menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ». L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme. Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, l'HOTEL DES VENTES GIRAUDEAU ou la Selarl JGB pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en oeuvre. Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection

des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité, pour les inscriptions réalisées par HOTEL DES VENTES GIRAUDEAU ou la Selarl JGB, par écrit auprès de l'Etude, pour les inscriptions réalisées par d'autres professionnels abonnés, par écrit auprès de CPM, 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par email contact@temis.auction. L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr, d'une réclamation concernant son inscription au fichier TEMIS.

Pour en savoir plus sur le fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la page web interencheres.com ou le site temis.auction.

**Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse mail et/ou adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer l'étude de tout changement concernant ses coordonnées de contact.**

**ARMES (catégorie C)**  
Présenter obligatoirement : permis de chasser ou licence de tir en cours de validité, carte d'identité, justificatif de domicile et numéro SIA. Frais de 20 € par arme à la charge de l'acquéreur en sus des frais de vente pour contrôle FINIADA (fichier des interdits de détention) et enregistrement dans le râtelier de l'acquéreur via le Livre de Police Numérique. Ces armes ne pourront être enlevées uniquement par l'acquéreur qu'une fois la déclaration validée sur

**RETRAIT DES LOTS**  
La vente ayant lieu à l'Hôtel Drouot, l'ensemble des lots de cette vente sera stocké au service du Magasinage de l'Hôtel Drouot dès le lendemain de la vacation 10H. Il est ainsi fortement conseillé aux acheteurs de prendre possession de leurs biens le plus tôt possible, le soir de la vente ou dès le lendemain entre 7H et 10H afin de limiter les déplacements des lots et des frais de magasinage. Ce service sera, à partir de cette heure, payant. Vous pouvez demander des précisions à l'adresse magasinage@drouot.com.

**MAGASINAGE & FRAIS DE GARDIENNAGE**  
A partir d'un mois à compter de la date de vente, des frais de gardiennage seront facturés par mois supplémentaire (50 € par objet et 100 € par meuble). Si les meubles et objets d'un bordereau acquitté ne sont pas retirés sous trois mois à compter de la date de la vente, l'Hôtel des Ventes revendra sans réclamation les biens pour le compte de l'acquéreur. Le règlement sera adressé à l'acquéreur/vendeur, déduction faite des honoraires de vente et frais de gardiennage non réglés.

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES**  
Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur ou la personne déposant un ordre d'achat. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes. L'Hôtel des Ventes Giraudeau pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment des opérations commerciales et de marketing tel l'envoi de Newsletter ou catalogue de vente par mail) Ces données pourront être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

**DECLARATION DE COMMERCE D’ANTIQUITES – CERTIFICAT INTRACOMMUNAUTAIRE – ESPECES PROTEGEES – IVOIRE ET CORNE – CITES**  
Conformément à l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2021/2280 de la Commission du 16 décembre 2021, depuis le 19 janvier 2022, les lots contenant de l'ivoire d'Elephantidae spp (I/A) travaillé, pré-Convention, antérieur au 3 mars 1947, ne peuvent être commercialisés qu'après instruction d'un permis K et obtention d'un Certificat Intra-Communautaire (CIC) délivré par la DREAL et uniquement par un acquéreur résidant à l'intérieur de l'Union Européenne. Pour se faire, la personne déclarée adjudicataire donne mandat à l'HOTEL DES VENTES GIRAUDEAU pour faire la déclaration d'achat nécessaire en son nom auprès de l'Administration compétente conformément à l'article 2bis de l'arrêté du 16 aout 2016 modifié. L'adjudicataire est seul tenu d'accomplir toutes autres diligences résultant de la nature particulière d'un tel lot sous sa responsabilité. En particulier, il lui appartient de faire les démarches imposées par ses éventuelles reventes ou exportations. Il n'est plus possible d'obtenir la délivrance d'un certificat CITES de ré-export pour sortir de l'Union Européenne. Les conditions quant aux lots contenant de l'ivoire de Rhinocéros restent inchangées avec la demande de permis D permettant l'obtention d'une Déclaration de Commerce d'Antiquité.

Graphisme : Camille Maréchaux  
Photographies : Yann Girault  
Impression : Corlet



*Collection de Monsieur G.*

17 & 18 septembre 2026

Hôtel Drouot